PROJET DE LOI

adopté

le 8 juin 1978

## SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

## PROJET DE LOI

MODIFIÉ PAR LE SÉNAT EN DEUXIÈME LECTURE

complétant et modifiant diverses dispositions du Code civil et du Code de la santé publique.

Le Sénat a modifié, en deuxième lecture, le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale, en deuxième lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros:

Assemblée nationale (5° législ.) : 1'' lecture : 2179, 2907 et in-8° 774;

(6° législ.): 2° lecture: 39, 147 et in-8° 9.

Sénat: 1" lecture: 100, 280 et in-8° 101 (1977-1978);

2° lecture: 358 et 396 (1977-1978).

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	••	• •
Article premier.		
Conforme	• •	
	٠.	٠.
Art. 12.		
Supprimé		
Art. 13 et 14.		
Conformes		
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	••	••
Art. 16 et 17.		
Conformes	• •	
Délibéré, en séance publique, à Paris le 8 juir	ı 19	78.
Le Président, Signé : ALAIN POHER	•	